

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 2

Artikel: Colloque sur la construction et l'aménagement des ensembles immobiliers

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-124998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Colloque sur la construction et l'aménagement des ensembles immobiliers

28

organisé les 21, 22 et 23 janvier 1960, au Palais de l'Unesco, par le Centre national pour l'amélioration de l'habitation, l'Union nationale des associations familiales, l'Union nationale des caisses d'allocations familiales, le Conseil français des mouvements de jeunesse, le Centre d'études des équipements résidentiels.

Après avoir défini les grands ensembles auxquels conviendraient mieux l'appellation de villes nouvelles, M. Lambert-Ribot en a montré, comme M. Sudreau, la nécessité. En ce qui concerne les risques psycho-sociaux des grands ensembles, le président du CNAH a estimé que notre pays était touché moins que beaucoup d'autres et qu'il valait mieux parler des risques psycho-sociaux de la vie moderne dont ne sont pas toujours protégés les grands ensembles, malgré l'air et la lumière qui leur sont plus largement dispensés qu'à nos banlieues et à nos faubourgs.

Examinant ensuite les diverses opérations qui doivent permettre la réalisation de villes nouvelles, M. Lambert-Ribot a demandé qu'avant toute création il soit procédé à une large consultation des usagers, c'est-à-dire les représentants des familles, des autorités locales, des techniciens, des constructeurs, des utilisateurs de la contribution patronale en faveur du logement. Cette consultation doit se poursuivre aux différents stades, lors de l'établissement du plan directeur et du plan masse.

Il ne peut être question de prendre parti sur le problème des grands bâtiments et des maisons individuelles, c'est question d'espèce, de densité, de bonne utilisation et aussi d'aspect architectural et de goût. Mais la variété des bâtiments paraît essentielle, variété de structure, variété de régime juridique pour éviter la ségrégation des occupants.

La réunion a unanimement insisté sur la nécessité d'augmenter la surface des pièces, de lutter contre le bruit par une insonorisation réelle, de réservier partout où ce sera possible une chambre pour les personnes âgées, les célibataires ou les étudiants. L'exécution doit être assurée sous la direction d'un architecte-chef, par la variété des maîtres d'ouvrage et des architectes d'opération, faisant appel en particulier aux organismes locaux ; même tendance pour les entreprises.

L'accent a été mis sur l'insuffisance trop fréquente des équipements, en particulier des commerces et des équipements sociaux-culturels. On a insisté sur l'organisation des circulations, la composition variée des espaces verts, sur la nécessité d'équipements sportifs adaptés aux divers âges.

Enfin, il faut penser à l'avenir et réservier largement des espaces pour l'apprentissage, l'enseignement technique et ménager, éventuellement de nouvelles activités industrielles ou du secteur tertiaire.

La transplantation dans des immeubles neufs pose des problèmes matériels, psychologiques et moraux. Il est indispensable qu'elle soit réalisée progressivement, que l'accueil soit préparé, organisé, pour créer une véritable communauté. Dans le même esprit, des

associations doivent pouvoir être créées, avec l'aide d'animateurs des centres répondant à des buts sociaux de perfectionnement de culture et de distractions de toutes sortes, aux divers âges, en ayant soin, pour les jeunes, de ne pas porter atteinte à l'influence du milieu familial.

Au point de vue technique, on a reconnu les importants progrès accomplis par l'industrie du bâtiment, l'intérêt de l'utilisation de la typification et de la pré-fabrication, tout en maintenant la diversité d'aspect de la construction.

C'est le point de vue du financement qui est responsable des défauts et des imperfections des villes nouvelles. Si les crédits sont à peu près suffisants pour l'infrastructure de la construction, en revanche ils sont ridiculement réduits pour les divers équipements, en particulier pour les équipements sociaux-culturels. Il faut absolument trouver les sommes nécessaires en faisant appel au marché financier, avec la garantie des personnes publiques, assortie s'il est besoin de bonifications d'intérêt.

Ainsi pourront être édifiés des grands ensembles, dotés de tous les services et équipements désirables qui procureront à leurs habitants une vie meilleure.

L'« opération étincelle » s'achève en vingt-quatre jours mais les ouvriers sont débauchés !...

M. Michel Maurice-Bokanowski, maire d'Asnières, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, en compagnie de M. Diebolt, commissaire à la Construction et à l'Urbanisme de la région parisienne, vient de remettre les clefs de leurs logements aux quarante locataires d'un immeuble qui a été réalisé en vingt-quatre jours. Utilisant un procédé de préfabrication lourde dont les éléments, montés en usine, à Evreux, étaient conduits à pied d'œuvre par camions, les maîtres d'ouvrage ont demandé d'ailleurs un effort exceptionnel aux ouvriers travaillant sur le chantier puisqu'ils s'occupèrent dix heures par jour au nombre d'une vingtaine, dimanches et fêtes compris.

Cette réalisation a été permise grâce à l'OCIL qui mit le terrain à disposition. Chaque appartement compte une salle d'eau avec une baignoire-sabot ; une cuisine équipée de placards, munie d'un vide-